



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Programme et budget pour 2008-09:
Réserve pour les réunions techniques**

1. Le programme et budget pour 2008-09 prévoit une réserve pour les réunions techniques de 1 225 180 dollars des Etats-Unis. Le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur le thème et la composition des réunions techniques qui seront financées par la réserve, une fois le programme et budget adopté. Les annexes au présent document comprennent des propositions détaillées qui devraient permettre de sélectionner un certain nombre de réunions techniques. Des consultations avec tous les groupes seront tenues préalablement à la session du Conseil d'administration, et les résultats présentés à la Commission du programme, du budget et de l'administration.
2. Sur le total des allocations disponibles, 236 992 dollars ont été affectés à l'organisation de la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) et à sa réunion préparatoire, dotation déjà approuvée par le Conseil d'administration ¹. Le montant restant de 988 188 dollars permettrait le financement de quatre autres réunions d'un coût moyen d'environ 250 000 dollars. Si des réunions moins coûteuses sont retenues, il existera une marge pour accroître le nombre de participants.
3. Les propositions restantes sont les suivantes:
 - Célébration du soixantième anniversaire de la convention n° 98: Le droit d'organisation et de négociation collective au XXI^e siècle (proposée par le Bureau des activités pour les travailleurs).
 - Les réponses des employeurs face au défi démographique (proposée par le Bureau des activités pour les employeurs).
 - Réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent (demandée plusieurs fois lors des discussions au sein du Conseil d'administration, plus récemment en mars 2007, lors de l'examen des propositions de programme et de budget).
 - Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles (recommandation n° 194) (approuvée par le Conseil d'administration à sa 295^e session (mars 2006) (document GB.295/PV, paragr. 219)).

¹ Programme et budget pour 2008-09, p. 90, paragr. 355.

- Réunion d'experts sur le Recueil de directives pratiques sur la protection des machines (suggérée dans la Stratégie globale en matière de sécurité et de santé au travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 91^e session (2003)).
 - Réunion tripartite d'experts sur l'aménagement du temps de travail (le Conseil d'administration a approuvé la recommandation de la Commission LILS d'organiser cette réunion à sa 294^e session (novembre 2005)).
 - Réunion d'experts sur la réforme de la législation du travail et le VIH/SIDA (nouvelle proposition).
 - Colloque sur deux défis clés du marché du travail pour le XXI^e siècle: le changement climatique et l'évolution démographique (nouvelle proposition).
 - Colloque sur le rôle des partenaires sociaux dans la promotion des politiques de développement local et des stratégies en faveur du travail décent (nouvelle proposition).
4. La réserve pour les réunions techniques couvre l'intégralité du coût de la participation et comprend une contribution au coût des travaux techniques préparatoires et du service technique des réunions. Le coût des préparatifs techniques diffère selon le travail déjà accompli par le Bureau. Le coût moyen des travaux préparatoires s'élève à quelque 71 700 dollars.
5. Le coût de la participation dépend du nombre de participants, du nombre de jours pendant lesquels ils sont présents, et des frais de voyage. Le coût moyen de la participation est d'environ 6 600 dollars par personne.
6. Les coûts d'interprétation sont financés par le budget ordinaire du Département des services des relations, réunions et documents. Ils dépendent du nombre d'équipes d'interprètes requises, du nombre de jours et du nombre de langues.
7. La décision relative à l'utilisation d'une partie de la réserve peut être reportée à une session ultérieure.
8. ***La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration une sélection de réunions qui pourraient être financées par la réserve pour les réunions techniques prévue dans le programme et budget pour 2008-09.***

Genève, le 12 octobre 2007.

Point appelant une décision: paragraphe 8.

Annexe I

Coût des réunions techniques proposées

(en dollars des Etats-Unis, coûts et taux de change de 2008-09)

Titre	Travail technique préparatoire et service	Participation	Montant total couvert par la réserve pour les réunions techniques	Interprétation	Total général
Montant total de la réserve pour les réunions techniques dans le programme et budget pour 2008-09 (revu et réévalué)	–	–	1 225 180	–	–
a) Dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail	85 392	103 800	189 192	311 320	500 512
Réunion préparatoire d'experts pour la CIST	–	47 800	47 800	65 127	112 927
Montant restant pour d'autres réunions à sélectionner	–	–	988 188	–	–
b) Colloque des travailleurs: Célébration du soixantième anniversaire de la convention n° 98: Le droit d'organisation et de négociation collective au XXI ^e siècle	45 200	204 800	250 000	67 167	317 167
c) Colloque des employeurs: Les réponses des employeurs face au défi démographique	91 400	158 600	250 000	85 336	335 336
d) Réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent	53 200	125 300	178 500	39 102	217 602
e) Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles (recommandation n° 194)	89 044	138 800	227 844	132 803	360 647
f) Réunion d'experts sur le Recueil de directives pratiques sur la protection des machines	49 348	199 600	248 948	156 410	405 358
g) Réunion tripartite d'experts sur l'aménagement du temps de travail	50 000	127 700	177 700	65 170	242 870
h) Réunion d'experts sur la réforme de la législation du travail et le VIH/SIDA	21 348	178 800	200 148	19 547	219 695
i) Colloque sur deux défis clés du marché du travail pour le XXI ^e siècle: Le changement climatique et l'évolution démographique	115 392	129 100	244 492	59 009	303 501
j) Colloque sur le rôle des partenaires sociaux dans la promotion des politiques de développement local et des stratégies en faveur du travail décent	62 696	158 500	221 196	30 424	251 620
Total de b) à j)	577 628	1 421 200	1 998 828	654 968	2 653 796

Annexe II

Sélection de réunions techniques de l'OIT en 2008-09

**a) Dix-huitième Conférence internationale
des statisticiens du travail**
(189 192 dollars E.-U.)

Participation proposée: six participants employeurs et six participants travailleurs (à financer par la réserve pour les réunions techniques) et des représentants gouvernementaux.

Nombre de jours civils: dix

Justification:

- La Conférence se réunit approximativement tous les cinq ans. A ce jour, 17 CIST se sont tenues depuis 1923. La dernière, organisée en 2003, a également été financée par la réserve pour les réunions techniques.

Objectif:

- La CIST est invitée à étudier et à formuler des recommandations portant sur certains thèmes des statistiques du travail sous la forme de résolutions et de directives qui seront ensuite approuvées par le Conseil d'administration avant de faire partie d'un ensemble de normes internationales sur les statistiques du travail.

**Réunion préparatoire à la dix-huitième Conférence
internationale des statisticiens du travail:**
Réunion d'experts en statistiques du travail
(47 800 dollars E.-U.)

Participation proposée: 14 participants gouvernementaux, sept participants employeurs et sept participants travailleurs

Nombre de jours civils: 14

Justification:

- Voir la justification de la Conférence internationale des statisticiens du travail.

Objectif:

- La réunion d'experts analysera un projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants ainsi qu'un projet de résolution révisé sur la mesure du temps de travail en vue de formuler des recommandations qui seront prise en considération pour la présentation de deux propositions distinctes mais allant de pair avec la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail.

Les coûts des travaux techniques préparatoires et du service pour cette réunion préparatoire (qui s'élèvent à 90 624 dollars E.-U.) seront entièrement pris en charge par STAT.

**b) Célébration du 60^e anniversaire de la convention n° 98:
Le droit d'organisation et de négociation
collective au XXI^e siècle
(250 000 dollars E.-U.)**

Participation proposée: 30 participants travailleurs

Nombre de jours civils: quatre

Justification:

- Le 8 juin 1949, la Conférence internationale du Travail a adopté la convention n° 98 à San Francisco; cette dernière aura donc 60 ans en 2009. Le moment est particulièrement opportun pour le Bureau des activités pour les travailleurs et le groupe des travailleurs de célébrer l'anniversaire d'une convention qui non seulement établit le droit pour un syndicat d'exister, mais qui définit aussi sa nature profonde et sa raison d'être – la négociation collective.
- Ces dernières années, le droit d'organisation et de négociation collective s'est heurté à divers défis découlant de la baisse du niveau de syndicalisation, de la montée de l'individualisme dans les relations de travail et de la difficulté à parvenir à plus de compétitivité et de flexibilité dans le contexte de la mondialisation. La capacité des syndicats doit donc être renforcée pour leur permettre de relever ces défis et de renforcer le droit d'organisation et de négociation collective tout comme d'autres principes et droits fondamentaux tels que les règles de la plate-forme mondiale régissant la mondialisation croissante de l'économie et la promotion du travail décent pour tous.

Objectifs:

- Examiner les tendances et les faits nouveaux récemment survenus dans le domaine de la négociation collective et de la protection du droit d'organisation.
- Etudier les liens entre la négociation collective et les objectifs socio-économiques du travail décent.
- Recenser les politiques et les stratégies susceptibles de renforcer la capacité des syndicats à s'organiser et à négocier collectivement.
- Recenser les moyens de parvenir à une application universelle du droit d'organisation et de négociation collective.
- Les produits sont un ensemble de recommandations pratiques – pour l'OIT, les gouvernements, les employeurs et les syndicats – sur les moyens de renforcer le droit d'organisation et de négociation collective, condition préalable à l'instauration d'un travail décent pour tous dans l'économie mondiale.

**c) Les réponses des employeurs face
au défi démographique
(250 000 dollars E.-U.)**

Participation proposée: 24 participants employeurs

Nombre de jours civils: trois

Justification:

- Le thème porte notamment sur l'importante question du vieillissement de la population. Il s'agit d'un problème qui préoccupe de plus en plus les grandes économies, en particulier les pays de l'OCDE où l'allongement de la durée de vie s'accompagne de taux de fertilité qui ne permettent pas de dépasser les niveaux de population actuels. En fait, les populations sont en train de diminuer et de vieillir, ce

qui conduit à l'inévitable question de savoir: comment rendre les entreprises plus attractives pour les travailleurs âgés et les encourager à continuer à travailler?

Objectifs:

- La réunion étudiera les moyens déterminants pour les entreprises et les organisations d'employeurs d'intégrer, de recruter et de garder les travailleurs âgés dans le contexte de l'évolution démographique.
- Résultat attendu de la réunion: une meilleure connaissance du défi que représente le vieillissement de la population; une meilleure capacité de conception des mesures et programmes visant à faire face à cette question; un renforcement des réseaux de connaissances; enfin, une amélioration des connaissances en matière d'assistance technique directe. Les travaux de la réunion résumés dans un rapport pourront utilement compléter les activités du Bureau en la matière: il s'agit en effet d'un domaine qui devrait présenter une importance accrue pour l'OIT dans les années à venir.

**d) Réunion tripartite d'experts
sur la mesure du travail décent
(178 500 dollars E.-U.)**

Participation proposée: cinq experts gouvernementaux, cinq experts à la suite de consultations avec le groupe des employeurs, cinq experts à la suite de consultations avec le groupe des travailleurs, cinq experts indépendants sélectionnés directement par le Bureau. De même, des experts internationaux en provenance d'institutions et d'organisations nationales et internationales de premier plan directement intéressées par la question.

Nombre de jours civils: trois

Justification:

- Au cours de l'examen du rapport de la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail en mars 2004, le Conseil d'administration a demandé qu'une discussion tripartite sur la mesure du travail décent soit organisée avant la tenue de la réunion d'experts recommandée par la Conférence. Cette demande a été réitérée par le Conseil d'administration en mars 2007 lors de l'examen du programme et budget. Un document est actuellement présenté séparément au Conseil d'administration pour examen sur la mesure des différentes dimensions du travail décent. La réunion d'experts fournirait d'autres informations complémentaires détaillées sur la viabilité des options à la disposition du Conseil d'administration.

Objectif:

- Obtenir des avis sur les divers moyens de mesurer les différentes dimensions du travail décent en vue d'élaborer des recommandations complètes qui seront soumises à l'examen du Conseil d'administration.

**e) Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des
maladies professionnelles (recommandation n° 194)
(227 844 dollars E.-U.)**

Participation proposée: sept participants gouvernementaux, sept participants employeurs et sept participants travailleurs

Nombre de jours civils: quatre

Justification:

- A sa 295^e session (mars 2006), le Conseil d'administration a décidé (document GB.295/PV, paragr. 219) de convoquer une autre réunion d'experts en vue d'achever les travaux réalisés par la réunion qui a déjà eu lieu au sujet du réexamen et de la mise à jour de la liste des maladies professionnelles figurant dans l'annexe à la recommandation (n° 194) sur la liste des maladies professionnelles, 2002, et a prié le Directeur général de formuler des propositions en vue du financement de la réunion susmentionnée dans le cadre des Propositions de programme et de budget pour 2008-09.
- Cette question a été recommandée à plusieurs reprises, plus récemment par la Commission des réunions sectorielles et techniques.

Objectif:

- Achever les travaux accomplis par la Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles (13-20 décembre 2005) en mettant à jour la liste des maladies professionnelles figurant dans l'annexe à la recommandation (n° 194) sur la liste des maladies professionnelles, 2002.

f) Réunion d'experts sur le Recueil de directives pratiques sur la protection des machines
(248 948 dollars E.-U.)

Participation proposée: huit participants gouvernementaux, huit participants employeurs et huit participants travailleurs

Nombre de jours civils: neuf

Justification:

- Dans le paragraphe 8 de la stratégie globale sur la sécurité et la santé au travail adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2003, il est proposé que priorité soit également donnée à «l'élaboration d'un nouvel instrument sur la protection des machines sous la forme d'un recueil de directives pratiques» (Conclusion adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 91^e session (2003)).

Objectifs:

- Adopter le Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des machines.
- Le Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des machines qui, après approbation du Conseil d'administration, sera publié et fournira des orientations sur l'utilisation sans risque de machines dans les entreprises à l'échelon national et de l'entreprise.

g) Réunion tripartite d'experts sur l'aménagement du temps de travail
(177 700 dollars E.-U.)

Participation proposée: six participants gouvernementaux, six participants employeurs et six participants travailleurs

Nombre de jours civils: cinq

Justification:

- La question de la révision des normes de l'OIT sur la durée du travail, en particulier les conventions n^{os} 1 et 30 portant sur la durée du travail dans l'industrie et le commerce et les bureaux respectivement, a donné lieu à d'abondantes discussions ces dernières années. Au centre de ce débat en cours, on s'accorde à reconnaître que les instruments en question, bien que pertinents à certains égards, ne reflètent plus les réalités du monde moderne. Il reste qu'il n'y a toujours pas de consensus sur des actions futures que l'OIT pourrait prendre en la matière.
- A sa 294^e session (novembre 2005), le Conseil d'administration a approuvé la recommandation de la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail d'organiser une réunion tripartite d'experts sur l'aménagement du temps de travail. Cette réunion n'a pas été retenue au moment où elle a été proposée comme réunion technique en mars 2006. L'espoir demeure que cette réunion sera organisée.

Objectifs:

- Se pencher et émettre des avis sur les modalités modernes du temps de travail, y compris en ébauchant un cadre intégré de principes et d'options pouvant également servir de base à une discussion sur le temps de travail lors d'une future session de la Conférence internationale du Travail.
- Le résultat de la réunion est un cadre intégré de principes et d'options permettant de fournir des orientations aux mandants de l'OIT pour promouvoir le travail décent dans le domaine de la durée du travail.

h) Réunion d'experts sur la réforme de la législation du travail et le VIH/SIDA (200 148 dollars E.-U.)

Participation proposée: dix participants gouvernementaux, dix participants employeurs et dix participants travailleurs

Nombre de jours civils: deux

Justification:

- La modernisation de la législation du travail demeure une priorité pour de nombreux pays, et les Etats Membres pourraient s'adresser au Bureau pour revoir leur législation face à l'augmentation des taux d'infection. D'une manière générale, le VIH/SIDA étant une question transversale, les orientations du Bureau doivent l'aborder dans des projets de législation. Mais de la même façon, d'un point de vue plus spécifique, l'assistance technique de l'OIT est nécessaire dans des domaines importants des droits relatifs au lieu de travail (dépistage, statut du contrat, non-discrimination, licenciement, sécurité et santé au travail, soins et traitements, rôle des syndicats et des organisations d'employeurs, etc.) dans le cadre de comparaisons entre les législations du travail, des normes internationales du travail et du Recueil de directives pratiques de 2001. Lors de la fourniture d'avis techniques et de commentaires sur les projets de mesures et de lois, il ressort souvent clairement que le dialogue social peut être mieux utilisé pour parvenir à des options débouchant sur des bases praticables pour ce qui est de la protection juridique et de son application. Nombreux sont les législateurs à ne pas connaître leur propre législation nationale en

vigueur concernant le sida, et bien souvent leurs politiques ne tiennent pas compte de la dimension monde du travail de l'épidémie.

- Une réunion permettrait d'offrir une tribune pour: i) mettre à jour les connaissances (y compris les initiatives régionales et nationales) et échanger des meilleures pratiques du monde entier (les projets de coopération technique actuels soutenus par DIALOGUE en coopération avec ILO/AIDS n'aboutissent à mettre en œuvre des recherches que dans le contexte de l'Afrique subsaharienne; les faits nouveaux survenus en Amérique latine et en Asie doivent être portés à la connaissance de tous); et ii) organiser un débat critique de haut niveau sur les questions les plus complexes auxquelles se heurtent les législateurs telles que le périmètre d'activité dans l'économie informelle, les liens avec la législation sur les migrations, le dépistage, les structures institutionnelles et les sanctions/remèdes.

Objectifs:

- Permettre aux mandants tripartites de concevoir de meilleures législations du travail prenant en compte le VIH/SIDA, par l'intermédiaire du dialogue social et des normes internationales du travail.
- Résultats attendus des réunions: renforcement de la capacité de recherche en ce qui concerne les réseaux de connaissances et amélioration des connaissances en matière d'assistance technique directe. Le rapport de la réunion pourra servir à compléter les travaux du Bureau visant à faire examiner une recommandation sur le VIH/SIDA par la Conférence internationale du Travail (décision du Conseil d'administration, mars 2007).

i) Colloque sur deux défis clés du marché du travail pour le XXI^e siècle: Le changement climatique et l'évolution démographique (244 492 dollars E.-U.)

Participation proposée: sept participants gouvernementaux, sept participants employeurs et sept participants travailleurs

Nombre de jours civils: trois

Justification:

- Une connaissance des forces régissant les changements dans le monde du travail est nécessaire pour pouvoir donner des avis fondés sur des recherches. Les trois domaines sont considérés comme les principales sources du changement au XXI^e siècle.

Objectifs:

- Partager des connaissances avec des experts nationaux, régionaux et mondiaux, des fonctionnaires gouvernementaux et les partenaires sociaux sur l'impact du changement climatique, de l'évolution démographique et des échanges sur l'emploi décent et productif.
- Le résultat de la réunion est une meilleure base des connaissances des partenaires nationaux et régionaux, avec l'objectif de placer l'emploi décent et productif au premier plan des débats sur la question.

**j) Colloque sur le rôle des partenaires sociaux
dans la promotion des politiques de développement
local et les stratégies en faveur du travail décent
(221 196 dollars E.-U.)**

Participation proposée: 15 participants gouvernementaux, 15 participants employeurs et 15 participants travailleurs en provenance d'Afrique

Nombre de jours civils: deux

Justification:

- Les stratégies locales de promotion du travail décent ont une importance primordiale à l'heure où des changements interviennent en matière de compétitivité et où l'impact de la mondialisation est grandissant, car elles contribuent à créer des économies locales dynamiques et à les rendre plus aptes à faire face aux changements de l'environnement mondial. Les gouvernements et les partenaires sociaux nationaux jouent un rôle central dans la promotion de cadres stratégiques conjoints auprès des acteurs publics et privés locaux qui permettent d'aboutir à des résultats sur le plan du travail décent aux niveaux sous-nationaux.
- Les conclusions relatives à la promotion des entreprises durables, examinées à la session de 2007 de la Conférence internationale du Travail, soulignent le fait que l'OIT devrait soutenir les stratégies de développement local notamment par la formation et le partage des connaissances avec les gouvernements et les partenaires sociaux pour la conception et la mise en œuvre de stratégies aux niveaux subnationaux contribuant à la création d'entreprises durables et à l'instauration du travail décent.
- En mai 2007, une conférence régionale sur les stratégies locales en faveur du travail décent s'est tenue à Chiang Mai (Thaïlande) avec la participation de neuf pays de la région de l'Asie et du Pacifique. En octobre 2007, une réunion similaire aura lieu à Santiago (Chili). Un important résultat à long terme de ces réunions est la consolidation des réseaux de partage des connaissances sur les stratégies de développement local pour le travail décent. La réunion technique proposée devrait avoir lieu à Addis-Abeba pour 15 Etats Membres de l'OIT sélectionnés dans la région de l'Afrique et contribuera à un résultat similaire pour l'Afrique.

Objectif:

- Faire part des expériences et des leçons retenues par les mandants de l'OIT au sujet du développement local à propos des politiques et des stratégies en faveur du travail décent; recenser les moyens d'appui appropriés de l'OIT pour développer un réseau actif de partage des connaissances.